

Mise à jour : 29 janvier 2021

Ce que vous devez savoir à propos des vaccins contre la COVID-19

Avec l'approbation par Santé Canada de certains vaccins contre la COVID-19, nous savons que de nombreuses personnes se questionnent à propos des vaccins et de ce que cela signifie pour eux. Voici des réponses à certaines des questions les plus fréquemment posées pour vous aider à décider de façon éclairée si vous voulez recevoir le vaccin contre la COVID-19.

À propos des vaccins contre la COVID-19

De quelle façon les vaccins contre la COVID-19 agissent-ils?

- ✓ Les vaccins entraînent votre corps à fabriquer une protéine inoffensive que l'on trouve dans le virus et à commencer à former des anticorps qui savent comment combattre le vrai virus si vous y êtes exposé.

Quelle est l'efficacité des vaccins? Puis-je quand même contracter la COVID-19?

- ✓ Les vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna sont administrés en deux doses à l'aide d'une aiguille dans votre bras. Le même vaccin est utilisé pour votre première et votre seconde dose. On s'attend à ce que les vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna aient une efficacité de 94 % à 95 % après deux doses.

Dois-je tout de même continuer à porter un masque après avoir reçu le vaccin?

- ✓ Oui. Des études sont toujours en cours pour déterminer l'efficacité du vaccin dans la prévention d'une infection asymptomatique et la réduction de la transmission de la COVID-19. Pour l'instant, et jusqu'à ce que les experts scientifiques indiquent qu'il est sécuritaire de cesser de le faire, il est important de continuer à suivre les conseils des responsables de la santé publique, y compris maintenir une distanciation physique de deux mètres avec les personnes qui ne font pas partie de votre ménage, porter un masque, pratiquer une hygiène des mains appropriée et limiter les déplacements non essentiels. Ces mesures contribueront à assurer votre sécurité ainsi que celle de vos proches et de votre collectivité.

Quelle est la durée d'efficacité du vaccin? Devrai-je me faire vacciner chaque année?

- ✓ Des études sont toujours en cours pour déterminer la durée de la période d'immunisation que procure le vaccin. Le gouvernement continuera d'informer la population à mesure que de nouvelles données sont connues.

Le vaccin contient-il une micropuce?

- ✓ Non.

En quoi le vaccin contre la COVID-19 est-il différent du vaccin contre la grippe?

- ✓ Le vaccin contre la COVID-19 et le vaccin contre la grippe sont très différents et ne peuvent faire l'objet d'une comparaison directe. Ils ciblent des virus différents : le vaccin contre la grippe doit lutter contre plusieurs virus de l'influenza qui subissent des mutations, tandis que le vaccin contre la COVID-19 cible un seul virus, le SARS-CoV-2.

Qu'arrivera-t-il si je ne reçois pas la seconde dose des vaccins de Pfizer ou de Moderna?

- ✓ Il est important de recevoir les deux doses. La protection offerte par la première dose est plus faible que celle obtenue après la seconde dose. Les vaccins ont une efficacité de 94 % à 95 % après deux doses.

Quels sont les ingrédients du vaccin de Pfizer-BioNTech?

- ✓ Les ingrédients non médicinaux du vaccin incluent les suivants :
 - ALC-0315 = bis(2-hexyldécanoate) de ((4-hydroxybutyl)azanediyl)bis(hexane-6,1-diyle)
 - ALC-0159 = 2-[(polyéthylèneglycol)-2000]-N,Nditétradécylacétamide
 - 1,2- distéaroyl-sn-glycéro-3-phosphocholine
 - cholestérol
 - phosphate dibasique de sodium dihydraté
 - phosphate monobasique de potassium
 - chlorure de potassium
 - chlorure de sodium
 - saccharose

- eau pour injection

Veillez consulter [le document d'information sur les vaccins contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech et de Moderna](#) du ministère de la Santé de l'Ontario pour de plus amples renseignements.

Quels sont les ingrédients du vaccin de Moderna?

✓ Les ingrédients non médicinaux du vaccin contre la COVID-19 de Moderna incluent les suivants :

- 1,2-distéaroyl-sn-glycéro-3-phosphocholine (DSPC)
- acide acétique
- cholestérol
- lipide SM-102
- PEG2000 DMG 1,2-, methoxy-polyéthylèneglycol, dimyristoyl-rac-glycérol
- acétate de sodium
- saccharose
- trométhamine
- hydrochlorure de trométhamine
- eau pour injection

Veillez consulter [le document d'information sur les vaccins contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech et de Moderna](#) du ministère de la Santé de l'Ontario pour de plus amples renseignements.

Innocuité des vaccins contre la COVID-19

Les vaccins contre la COVID-19 sont-ils sécuritaires?

✓ Oui. Seuls les vaccins approuvés par Santé Canada et qu'il juge sécuritaires et efficaces seront administrés en Ontario.

Santé Canada possède l'un des processus d'examen scientifique les plus rigoureux au monde. Santé Canada approuve uniquement un vaccin s'il est sécuritaire, s'il fonctionne, s'il répond aux normes de fabrication et si les avantages de recevoir le vaccin l'emportent sur les risques.

Quel a été le processus d'approbation pour le vaccin?

- ✓ Les meilleurs chercheurs indépendants du Canada ont réalisé un examen approfondi de toutes les données avant d'approuver les vaccins et de déterminer qu'ils étaient sécuritaires et efficaces pour les Canadiens. Toutes les étapes liées à la sécurité ont été suivies pour approuver ces vaccins. La mise au point des vaccins contre la COVID-19 a progressé rapidement pour plusieurs raisons, dont les suivantes : diminution des délais des processus d'approbation des vaccins, adaptation rapide des programmes de recherche existants, collaboration internationale entre les chercheurs et les gouvernements, augmentation du financement dédié et recrutement rapide de participants aux essais cliniques.

Veillez consulter le [sommaire sur le processus d'approbation et la sécurité du vaccin contre la COVID-19](#) du ministère de la Santé pour de plus amples renseignements.

Devrais-je m'inquiéter du fait qu'un vaccin ait été mis au point si rapidement?

- ✓ Non. Seuls les vaccins approuvés par Santé Canada et qu'il juge sécuritaires et efficaces seront administrés en Ontario.

Ces vaccins ont été mis au point plus rapidement qu'à l'habitude en raison des niveaux jamais observés auparavant de collaboration et de financement investi dans cet effort partout dans le monde.

La technologie derrière les vaccins existe depuis plus de dix ans et a déjà été utilisée chez des modèles animaux pour l'influenza, le virus Zika, le virus de la rage, le cytomégalovirus (CMV) et d'autres virus. Parce que cette technologie avancée existait déjà, les chercheurs ont été en mesure de travailler rapidement.

Le vaccin peut-il me transmettre la COVID-19?

- ✓ Non. Le vaccin contre la COVID-19 ne peut pas vous transmettre la COVID-19 ou toute autre maladie infectieuse. Aucun des vaccins approuvés par Santé Canada jusqu'à maintenant n'est un vaccin vivant, ce qui signifie qu'ils ne contiennent pas le virus qui cause la COVID-19.

Il est important de se rappeler qu'il faut habituellement quelques semaines au corps humain pour acquérir l'immunité à la suite de la vaccination. Cela signifie qu'il est possible qu'une personne soit infectée par le virus qui cause la COVID-19 juste avant de recevoir la vaccination ou tout de suite après. C'est parce que le vaccin n'a pas eu suffisamment de temps pour offrir une protection. Même si

vous recevez le vaccin, nous vous demandons de continuer à respecter les mesures de santé publique pour assurer votre sécurité ainsi que celle de vos proches et de votre collectivité.

Vais-je éprouver des effets secondaires?

- ✓ Tout comme dans le cas des médicaments et d'autres vaccins, les vaccins contre la COVID-19 peuvent provoquer des effets secondaires. Les effets secondaires les plus courants incluent une douleur au point d'injection dans votre bras, un peu de fatigue, des frissons ou un léger mal de tête lorsque le vaccin commence à agir. Au cours des essais cliniques, les effets secondaires les plus fréquents ont été légers et se sont résorbés quelques jours après la vaccination.

Ces types d'effets secondaires sont prévus et indiquent simplement que le vaccin agit pour créer une protection.

Tout comme dans le cas de n'importe quel médicament ou vaccin, les réactions allergiques sont rares, mais peuvent survenir après avoir reçu un vaccin. Les symptômes d'une réaction allergique incluent de l'urticaire (des bosses sur la peau qui provoquent souvent de grandes démangeaisons), l'enflure de votre visage, de votre langue ou de votre gorge ou de la difficulté à respirer. Les réactions les plus graves se produiront peu de temps suivant l'injection, et le personnel clinique est prêt à gérer une réaction allergique si elle devait survenir. Si vous avez des préoccupations à propos de toute réaction que vous éprouvez après avoir reçu le vaccin, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé. Vous pouvez également communiquer avec le bureau de santé publique de votre région pour poser des questions ou pour signaler une réaction indésirable.

Les effets secondaires graves à la suite de la vaccination sont rares. Cependant, si vous deviez développer l'une ou l'autre des réactions qui suivent dans les trois jours suivant la vaccination, veuillez consulter un médecin immédiatement ou composer le 911 :

- urticaire
- enflure du visage ou de la bouche
- difficulté à respirer
- teint très pâle et état de somnolence grave
- forte fièvre (plus de 40 °C)
- convulsions ou crises d'épilepsie
- autres symptômes graves (p. ex., fourmillements ou engourdissement)

Quels sont les effets secondaires à long terme de ce vaccin?

- ✓ Jusqu'à maintenant, les études en cours sur les vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna n'indiquent aucun effet secondaire grave. Les personnes qui ont reçu le vaccin dans le cadre des études continuent de faire l'objet d'une surveillance pour détecter la présence de tout effet secondaire à long terme.

Pour de plus amples renseignements sur les événements indésirables (manifestation clinique inhabituelle (MCI)) à la suite de l'immunisation, ou pour signaler une MCI, consultez [la page Web de Santé publique Ontario sur l'innocuité des vaccins](#).

Les effets secondaires de la seconde dose sont-ils pires que ceux de la première dose?

- ✓ Les effets secondaires sont plus susceptibles de survenir à la suite de votre seconde dose du vaccin. Puisque les effets secondaires sont le résultat de la formation d'une protection par votre système immunitaire, une fois que votre système immunitaire a été préparé par la première dose, la réponse immunitaire à la seconde dose est beaucoup plus forte (ce qui est une bonne chose!).

Quelqu'un est-il décédé après avoir reçu le vaccin contre la COVID-19?

- ✓ Nous ne connaissons aucun cas d'une personne décédée directement des suites du vaccin contre la COVID-19. Près de deux millions de personnes dans le monde sont décédées des suites de la COVID-19.

Devrais-je recevoir un vaccin contre la COVID-19?

Pourquoi devrais-je recevoir un vaccin contre la COVID-19?

- ✓ Un vaccin est la seule façon prévisible de mettre un terme à la pandémie de COVID-19. La pandémie ne se terminera que lorsque la majorité des Canadiens sera vaccinée. Vous pouvez vous protéger vous ainsi que vos proches et votre collectivité en vous faisant vacciner. Même si le vaccin protégera chacun d'entre nous de façon individuelle, l'objectif principal d'un programme de vaccination consiste à immuniser la majorité de la population afin que la COVID-19 ne puisse plus se propager.

Le pourcentage de personnes devant être vaccinées dépend du degré d'infectiosité de la maladie et de l'efficacité du vaccin à empêcher la propagation de la maladie.

Plus vite une majorité d'Ontariens sera vaccinée, plus vite nous pourrons retrouver une vie normale.

Je ne cours pas de risque élevé. La COVID-19 n'est pas si grave. Je n'ai pas besoin d'un vaccin.

- ✓ Près de deux millions de personnes dans le monde sont décédées des suites de la COVID-19 en moins d'un an. La COVID-19 ne fait pas de discrimination, et n'importe qui peut tomber malade des suites du virus.

Même si une personne en santé ne meurt pas d'une infection par la COVID-19, elle peut souffrir de complications à long terme qui ont des conséquences sur sa capacité à vivre une vie normale, par exemple un essoufflement, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, des troubles cognitifs, de la toux et une perte du goût ou de l'odorat.

Même si vous ne présentez pas un risque élevé, d'autres personnes de votre collectivité peuvent présenter un risque élevé et être immunodéprimées, ce qui signifie que leur système immunitaire n'est pas suffisamment fort pour recevoir un vaccin. Lorsqu'une majorité de la collectivité est vaccinée, cette situation protège les personnes immunodéprimées parce qu'elle réduit les risques qu'un virus puisse se propager dans toute la collectivité et infecte la personne immunodéprimée qui ne pouvait pas recevoir le vaccin.

Je crois que je devrais attendre et voir ce qui arrive aux autres.

- ✓ Plus vite une majorité d'Ontariens sera vaccinée, plus vite nous pourrons retrouver une vie normale. Une majorité d'Ontariens doit se faire vacciner pour mettre un terme à la pandémie.

Nous sommes à pied d'œuvre pour pouvoir distribuer les doses des vaccins aux quatre coins de la province dès que nous recevrons un approvisionnement suffisant. Pour faire en sorte que toute personne qui désire recevoir le vaccin puisse être vaccinée rapidement et de façon sécuritaire, il est important que les personnes qui ont accès au vaccin se fassent vacciner la première fois où on leur offre la vaccination.

Qu'arrive-t-il si je suis enceinte ou si j'essaie de le devenir?

- ✓ Les femmes enceintes pourraient être en mesure de recevoir le vaccin contre la COVID-19.

Les personnes enceintes ont été exclues des essais de phase III pour les vaccins contre la COVID-19 de Pfizer BioNTech et de Moderna. Par conséquent, nous disposons de données limitées sur l'innocuité des vaccins au cours de la grossesse.

Les personnes enceintes faisant partie du groupe d'âge autorisé peuvent décider de recevoir le vaccin après avoir reçu des conseils et donné leur consentement éclairé, ce qui inclut ce qui suit :

- un examen des risques et des avantages du vaccin
- un examen des risques ou conséquences possibles d'une infection par la COVID-19 durant la grossesse
- un examen du risque de contracter une infection par la COVID-19 durant la grossesse
- une reconnaissance de la quantité insuffisante de données probantes pour l'utilisation des vaccins actuels contre la COVID-19 chez la population enceinte

Si, à la suite de cette consultation avec **leur médecin traitant**, les personnes enceintes sont d'avis que les avantages possibles de la vaccination l'emportent sur les méfaits possibles, elles doivent être en mesure d'avoir accès au vaccin.

Les personnes qui prévoient devenir enceintes devraient en discuter avec leur fournisseur de soins primaires. Pour de plus amples renseignements, consultez la [Déclaration de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada sur la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse](#).

Qu'arrive-t-il si j'allaité?

- ✓ Les personnes qui allaitent pourraient être en mesure de recevoir le vaccin contre la COVID-19.

Les personnes qui allaitent ont été exclues des essais de phase III pour les vaccins contre la COVID-19 de Pfizer BioNTech et de Moderna. Il n'existe donc aucune donnée sur l'innocuité des vaccins contre la COVID-19 chez les personnes qui allaitent ou sur les effets des vaccins à base d'ARNm chez les nourrissons allaités ou la production de lait.

Pour toute personne qui allaité, le vaccin contre la COVID-19 devrait être offert

après avoir reçu des conseils et donné un consentement éclairé, ce qui inclut avoir convenu de l'insuffisance des données probantes pour l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 chez la population qui allaite.

Pour de plus amples renseignements, consultez la [Déclaration de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada sur la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse](#).

À quel moment mes enfants pourront-ils recevoir le vaccin?

- ✓ À l'heure actuelle, aucun vaccin n'a été approuvé pour les enfants. Des études sont en cours pour déterminer à quel moment les personnes plus jeunes que les groupes d'âge autorisés pourront recevoir le vaccin.

Mon employeur peut-il m'obliger à recevoir le vaccin?

- ✓ Le vaccin n'est pas obligatoire en Ontario.

Si je ne me fais pas vacciner maintenant, aurai-je la possibilité de me faire vacciner plus tard? Est-ce que je me retrouverai au bas de la liste?

- ✓ Notre objectif consiste à faire en sorte que toutes les personnes en Ontario admissibles au vaccin et qui désirent le recevoir puissent se faire vacciner. Plus vite la majorité des Ontariens se fera vacciner, plus vite nous pourrons retrouver une vie normale. La pandémie ne sera pas maîtrisée tant que la majorité des Canadiens ne sera pas vaccinée. Pour nous assurer de pouvoir vacciner chaque personne qui le désire plus rapidement et de la façon la plus sécuritaire possible, il est important que les personnes qui ont accès au vaccin se fassent vacciner la première fois qu'on leur en offre la possibilité.

Qu'arrive-t-il si je suis en retard dans mon calendrier de vaccination? Puis-je quand même le recevoir?

- ✓ Oui. Nous encourageons également tous ceux qui sont en retard dans leur calendrier de vaccination à communiquer avec leur fournisseur de soins de santé pour une mise à jour.

Pour quelle raison est-ce que je ne fais pas partie d'un groupe prioritaire?

- ✓ Comme recommandé par le Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 et conformément aux recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation, la province a adopté une approche pour déterminer

les prochains groupes qui recevront la vaccination dès mars 2021. Dans le cadre de la phase un, nous vaccinons d'abord les populations les plus vulnérables, qui présentent un risque plus élevé de résultats graves si elles contractent le virus et qui présentent un risque plus élevé d'être exposées au virus et de le propager.

À mesure que l'Ontario reçoit un plus grand approvisionnement en vaccins, le programme s'étendra à d'autres groupes. Vous trouverez de plus amples détails à propos du programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario, y compris les différentes phases du programme, sur la [page Web du gouvernement de l'Ontario sur les vaccins contre la COVID-19](#).